

Québec, le 2 mars 2001

Monsieur Patrick Arnaud  
Hydro-Québec  
Place Dupuis  
855, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc

Monsieur,

Pour les besoins de son analyse, la commission, chargée de l'examen du projet précité, aurait besoin de renseignements complémentaires sur certains aspects du projet.

**Question 1 - Les séries de débits utilisées pour les simulations**

La période des séries de débits utilisées dans l'étude d'impact n'est pas toujours la même :

- la simulation de l'exploitation du barrage de la Toulnostouc a été réalisée à partir d'une série de débits de 1976-1998 (PR3 figures 3-8, 3-9, 3-11) ;
- les apports au lac Sainte-Anne, les niveaux du réservoir et les débits évacués sont présentés pour la période 1979-1998 (PR3, figures 7-1, 7-2 et 7-3) ;
- Les séries temporelles des superficies d'habitat pondérées (SHP) sont présentées pour la période 1979-1998 (PR3, figure 4-3) ;
- Le 7Q2 au site du barrage projeté a été calculé pour la période 1962-1999 (DT10 p. 2)

Puisque les débits sont disponibles pour la période de 1962 à 1999, pourriez-vous expliquer pourquoi la série la plus longue n'a pas été utilisée pour les calculs de SHP, pour présenter la gestion du lac Sainte-Anne et pour la simulation de l'exploitation du nouveau réservoir?

**Question 2 - Les courbes de débits classés**

- a) À partir de quelle série de débits ont été établies les courbes de débits classés présentées dans DA22 et DA33 pour le barrage Sainte-Anne, le tronçon à débit réduit et le tronçon à débit modifié ?
- b) Hydro-Québec pourrait-elle fournir également une courbe des débits classés pour le régime naturel reconstitué (sans la régularisation du lac Sainte-Anne) ?
- c) Les données fournies dans le document déposé DA22 quant aux débits classés du tronçon à débit réduit sont difficiles à interpréter notamment pour les faibles débits en conditions actuelles et les forts débits en conditions futures. Pour en faciliter la lecture, Hydro-Québec pourrait-elle compléter le tableau suivant ?

Débit	Pourcentage de dépassement actuel	Pourcentage de dépassement prévu
3 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
10 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
20 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
30 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
40 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
50 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
60 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
70 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
80 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
90 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
100 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
200 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
300 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
400 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
500 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
600 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
700 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?
800 m <sup>3</sup> /s	... ?	... ?

**Question 3 - Le calcul des superficies d'habitat pondéré (SHP)**

- a) Afin de compléter la figure 4-2 (PR3, p. 4-8), Hydro-Québec pourrait-elle ajouter les valeurs de superficie brute et de superficie d'habitat pondérée correspondant à une valeur de débit de 0 m<sup>3</sup>/s ?
- b) Hydro-Québec pourrait-elle préciser et discuter la marge d'erreur inhérente aux débits mesurés ainsi que la marge d'erreur des valeurs calculées de SHP ?
- c) Les points indiqués sur la figure des séries temporelles de SHP (figure 4-3, PR3 p. 4-9), de toute évidence, ne représentent pas des valeurs journalières. Quel intervalle de temps représentent-ils ? S'agit-il de moyennes de valeurs journalières? Comment ces valeurs ont-elles été calculées et comment se comparent-elles aux valeurs journalières ?
- d) Hydro-Québec pourrait-elle fournir les courbes des valeurs classées de SHP pour les conditions actuelles, pour les conditions futures prévues et pour des conditions de régime naturel reconstitué et, pour chacune de ces distributions, préciser les valeurs moyennes, médianes et d'écart-types ?

Nous souhaitons recevoir une réponse de votre part dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Ginette Giasson,  
Coordonnatrice du Secrétariat  
de la commission